

# ACTION URGENTE

## UN MILITANT LIBÉRÉ POUR RAISONS MÉDICALES

**D'après ses avocats, Zhao Lianhai, un homme qui a cherché à obtenir justice pour les familles touchées en 2008 par le scandale du lait en poudre frelaté, a été libéré pour raisons médicales le 28 décembre 2010. Il était détenu depuis le 13 novembre 2009, date à laquelle il avait été arrêté à son domicile dans la capitale, Pékin.**

Le 31 décembre 2010, **Zhao Lianhai** a appelé ses avocats et les a informés qu'il était rentré chez lui pour voir sa famille et qu'il allait être envoyé dans un hôpital de la municipalité de Pékin pour y recevoir des soins médicaux. On ignore la nature de la prise en charge médicale dont il a bénéficié et si celle-ci se poursuit.

Le 10 novembre 2010, en vertu de l'article 293 du Code pénal, le tribunal populaire du district de Daxing, à Pékin, a déclaré Zhao Lianhai coupable d'avoir « provoqué un incident » et l'a condamné à deux ans et six mois d'emprisonnement.

Après le jugement, les autorités ont fait pression sur ses avocats pour qu'ils n'ébruient pas cette décision et sur sa famille pour qu'elle s'abstienne de tout contact avec les médias.

Le 12 novembre, un des avocats de Zhao Lianhai a pu lui rendre visite au Centre de détention de Daxing. Zhao Lianhai lui a demandé d'interjeter appel en sa faveur, ajoutant qu'il n'interromprait la grève de la faim qu'il avait entamée à l'annonce du jugement que lorsqu'il aurait été libéré. Les conseils de Zhao Lianhai ont déclaré à des journalistes que les autorités faisaient pression sur eux pour que l'appel soit retiré et qu'elles les empêchaient de retourner voir leur client en détention. Elles ont remis aux avocats une note, écrite selon elles par Zhao Lianhai, disant qu'il ne souhaitait plus les voir.

Le 23 novembre, le bureau de Hong Kong de l'agence de presse officielle Xinhua a fait savoir que Zhao Lianhai avait déposé une demande de libération pour raisons médicales et que celle-ci était en cours d'examen. Il a également indiqué que le militant avait accepté la décision du tribunal et avait décidé de ne pas faire appel.

Les parents dont les enfants sont tombés malades voire, dans certains cas, sont morts après avoir consommé des produits laitiers contaminés par de la mélamine (un produit chimique) en 2008 mènent campagne depuis lors pour que justice leur soit rendue. Le fils de Zhao Lianhai figurait parmi les victimes de cette contamination, et cet homme a été l'un des chefs de file de la mobilisation des familles touchées. Il a organisé un groupe d'entraide pour les parents, lancé une campagne en faveur de bilans de santé réguliers pour les victimes et créé un site Internet. Zhao Lianhai a également aidé des parents à tenter une action en justice contre les sociétés qui avaient produit le lait contaminé, en rassemblant et en structurant des informations sur chaque cas.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 311/09 ASA 17/003/2011. Pour en savoir plus :

<http://www.amnesty.org/en/library/info/ASA17/064/2009/fr> et <http://www.amnesty.org/en/library/info/ASA17/007/2010/fr>.

Informations complémentaires sur l'AU 311/09, ASA 17/003/2011, 13 janvier 2011

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

